

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de **CHILLY-LE-VIGNOBLE**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020

Présents : BILLOT Dominique, COURVILLE Claude, CROISSANT Arnaud, DAGNEAUX Nicolas, FORIEN Élisabeth, LEGGHE Mathilde, MÉNÉTRIER Marie-Cécile, MIDIÈRE Florence, MOREAU Stéphanie, MOUILLOT Jérôme, NÉGRI Alexandre, NOUVELOT Christian, QOCHIH Zora, ROLLET Hervé et ROUSSÉ Fabrice.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : MIDIÈRE Florence a été nommée secrétaire de séance.

Administrés présents : 7 personnes

Ouverture de la séance à 20H05

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MAI 2020 :

Le compte-rendu du 27 Mai 2020 est approuvé :

- 15 Voix pour

ÉLECTION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le nombre de siège à pourvoir pour le Conseil Communautaire est de 1.

Titulaire de droit : Dominique BILLOT

Suppléante de droit : Élisabeth FORIEN

Élection au Conseil Communautaire acquis à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

1. Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Titulaire : Dominique BILLOT

Suppléante : Zora QOCHIH

2. Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDECE)

Titulaire : Arnaud CROISSANT

Suppléant : Nicolas DAGNEAUX

3. Syndicat Intercommunal Optionnel de l'Agglomération Lédonienne (SICOPAL)

Titulaire : Mathilde LEGGHE

Suppléante : Marie-Cécile MÉNÉTRIER

Les élections des délégués titulaires et suppléants aux organismes intercommunaux ont été votées à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS :

Le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS est fixé à 5.

Président : Élisabeth FORIEN

4 membres élus : Mathilde LEGGHE, Marie-Cécile MÉNÉTRIER, Stéphanie MOREAU, Fabrice ROUSSÉ

Les élections des membres du CCAS ont été votées à l'unanimité.

DÉLÉGATION AUX AUTRES COLLECTIVITÉS :

1. Finances, Évolution du Périmètre

Titulaire : Zora QOCHIH

Suppléante : Élisabeth FORIEN

2. Environnement, Transition énergétique, Eau et Assainissement :

Titulaire : Dominique BILLOT

Suppléant : Arnaud CROISSANT

- 3 Affaires Culturelles et Communication :
Titulaire : Christian NOUVELOT
Suppléante : Mathilde LEGGHE
- 4 Affaires Sociales et Petite Enfance :
Titulaire : Mathilde LEGGHE
Suppléante : Stéphanie MOREAU
- 5 Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale :
Titulaire : à définir
Suppléant : à définir
- 6 Voierie :
Titulaire : Fabrice ROUSSÉ
Suppléant : Alexandre NÉGRI
- 7 Transports :
Titulaire : Hervé ROLLET
Suppléant : Claude COURVILLE
- 8 Sports :
Titulaire : Hervé ROLLET
Suppléant : Alexandre NÉGRI
- 9 Développement Économique :
Titulaire : à définir
Suppléant : à définir

INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Les indemnités du Maire seront calculées sur 31% et non pas sur 40.3% = 1205.71 € Bruts

Les indemnités pour les 4 Adjointes seront calculées sur 8.25% et non pas sur 10.7% = 320.87 € Bruts. Le budget prévu pour 3 adjointes est réparti sur 4 adjointes.

le rattrapage de 31 à 40.3 % pour le Maire et de 8.25 à 10,7 % pour les adjointes se fera sur la durée du mandat, soit :

+ 1.86 % par an au Maire,

+ 0.36 % par an aux adjointes

au 1^{er} janvier de chaque année.

L'élection de l'Indemnité du Maire a été votée à l'unanimité.

L'élection des Indemnités des Adjointes a été votée à l'unanimité

DÉLÉGATION D'AUTORISATION D'ATTRIBUTION

Au Maire

Délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

1° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal jusqu'à 2000€.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 1500€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1500€.

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas.

10° De prendre les décisions et transmission mentionnées aux articles L523-4 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Aux adjoints

Mme FORIEN Elisabeth 1^{ère} adjointe : chargée des affaires sociales et éducatives.

Mr NOUVELOT Christian 2^{ème} adjoint : chargé des affaires culturelles, la protection du patrimoine historique et du patrimoine non bâti.

Mme QOCHIH Zora 3^{ème} adjointe : chargée des finances, des ressources humaines et des appels d'offres

M. CROISSANT Arnaud.4^{ème} adjoint : charge de la communication et de la maison de service.

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES :

Commission des Finances : Zora QOCHIH, Dominique BILLOT, Élisabeth FORIEN, Nicolas DAGNEAUX

Commission Social et Éducation : Élisabeth FORIEN, Zora QOCHIH, Mathilde LEGGHE, Stéphanie MOREAU, Marie-Cécile MÉNÉTRIER

Commission Culture : Christian NOUVELOT, Dominique BILLOT, Jérôme MOUILLOT, Fabrice ROUSSÉ, Florence MIDIÈRE

Commission Infrastructures : Dominique BILLOT, Alexandre NÉGRI, Claude COURVILLE, Fabrice ROUSSÉ, Hervé ROLLET, Zora QOCHIH

Commission Communication : Arnaud CROISSANT, Dominique BILLOT, Nicolas DAGNEAUX, Mathilde LEGGHE, Stéphanie MOREAU, Florence MIDIÈRE, Élisabeth FORIEN en support.

Les commissions communales ont été votées à l'unanimité.

Les habitants intéressés pourront prendre part à ces commissions selon les sujets et devront se manifester en Mairie.

DROIT DE PRÉEMPTION :

Maison au Lotissement des Teppes, 50A Rue de MARIGNY d'une valeur de 175 000 € et 8 000 € de mobilier. La Mairie n'exerce pas son droit de préemption à l'unanimité.

NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avenant au contrat de la secrétaire de mairie permettant le renouvellement et l'augmentation du temps de travail,

Vu les remarques du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura en date du 28 Mai 2020 sur l'absence de délibération portant le temps de travail de 25 heures à 30 heures, de déclaration de vacance d'emploi et des fondements juridiques du contrat (article de la loi 84-53 du 26 janvier 1984),

Vu la démission de l'agent en poste en date du 2 Juin 2020,

Il est nécessaire de régulariser la situation et de procéder au recrutement pour son remplacement.

Le Conseil des Adjoints du 3 Juin 2020 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

AUGMENTE le temps du poste de 25 heures à 30 heures,

AUTORISE le Maire ou son Adjointe en charge du personnel à effectuer toutes les démarches auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura (création et/ou déclaration de vacance d'emploi) pour l'agent actuel sur le grade d'Adjoint Administratif principal 2ème Classe 6ème échelon, IB 381 et IM 351 pour une durée de six mois,

PROCÈDE au recrutement d'un(e) secrétaire de mairie sur le grade d'Adjoint Administratif principal 2ème Classe 6ème échelon, IB 381 et IM 351 pour une durée d'un an renouvelable,

ATTRIBUE aux agents le RIFSSFP, par arrêté, sur avis de la Commission Finances et Personnel,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge du personnel à signer tous documents relatifs à ces dossiers

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 et aux exercices suivants

L'actuelle Secrétaire de Mairie ayant donné sa démission le 02 Juin 2020, avec préavis de 2 mois, une annonce de recrutement d'une nouvelle Secrétaire de Mairie est en cours et sera visible très rapidement sur le site.

ASSURANCE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

M. Le Maire propose une Assurance à la MAIF:

Maire : 88.39 €/an Maire+Adjoints : 114.29 €/an Maire+Adjoints+Conseillers : 137.14 €

Le Conseil a opté pour une assurance groupée de tous ses membres qui revient à 78.70 € pour les 7 derniers mois de l'année. En attendant d'autres devis, le Conseil y est favorable.

DIVERS

Carte Avantages Jeunes/Carte Bus : sur inscriptions, formulaires à remplir avant le 17 Juillet avec le lien disponible sur le site et en panneaux d'affichages. Des formulaires seront disponibles en Mairie.

Modification du Règlement Intérieur de la Salle Anne de Gagnaire, actuellement réservée aux Associations. Avoir la possibilité de la prêter aux cérémonies funéraires. Approuvée par le conseil municipal à l'unanimité.

Clôture de la séance à 21H55

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
02/07/2020
SALLE DES FÊTES

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 05 JUIN 2020

Le Maire

D. BILLOT

